ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sapeurs-pompiers : Val-d'Oise

Question écrite n° 7074

Texte de la question

M Alain Richard demande a M le ministre de l'interieur de bien vouloir lui fournir des indications precises sur l'evolution des effectifs des sapeurs-pompiers dans le Val-d'Oise au regard des sinistres qui y sont constates depuis 1984, en faisant apparaitre la distinction entre sapeurs-pompiers actifs directs et autres.

Texte de la réponse

Reponse. - L'effectif des sapeurs-pompiers professionnels du Val-d'Oise est de 700 en 1988. Il etait de 677 en 1984, 682 en 1986. Vingt-huit sapeurs-pompiers, soit 4 p 100 des effectifs ne participent pas aux missions d'intervention, douze ayant ete juges inaptes physiquement a la suite d'un accident du travail et seize ayant ete reclasses dans un emploi non operationnel pour raison de sante. La situation globale du service departemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise, dont le bilan operationnel s'etablit a 67 000 missions, apparait satisfaisante dans le cadre d'une organisation departementale conforme aux orientations definies par la loi du 22 juillet 1987 relative a l'organisation de la securite civile.

Données clés

Auteur : M. Richard Alain
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7074
Rubrique : Securite civile
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3725